



U.S. PIBRAC FOOTBALL



3^{ème} TOURNOI FEMININ **16ans et Seniors - FOOT A 7** **26 et 27 mai 2007**

L'U.S. PIBRAC organise les 26 et 27 mai 2006 son 3^{ème} tournoi féminin catégorie 16 Ans et seniors (foot à 7) régi par les règlements de la F.F.F et de la ligue Midi-Pyrénées de Football (Règlement foot à 7).

Début du tournoi le samedi 26 mai 2007 à 14H00

Remise des récompenses le dimanche 27 mai 2007 à 17H00

QUALIFICATION

Les équipes devront présenter des joueuses régulièrement qualifiées pour la saison 2006/2007. et titulaires d'une licence.

- 10 joueuses pour les 16 ans (nées en 1990, 1991, 1992 ou 1993)
- 10 joueuses pour les seniors (nées à partir de 1989)

La liste de toutes les joueuses ainsi que les licences devront être remise aux organisateurs avant le début du Tournoi.

PRINCIPE DE L'EPREUVE

Pour chaque catégorie : 8 (ou 10) équipes réparties en 2 poules de 4 (ou 5) équipes.

Les 2 premières équipes de chaque poule disputeront le ½ finales. Les autres équipes disputeront des matchs de classement .

Match gagné = 3 points; match nul =2 points ; match perdu = 1 point ; forfait = 0 point.

En cas d'égalité de points lors des poules de classement, il sera tenu compte :

- 1) du goal-average général
- 2) du goal-average particulier
- 3) de la meilleure attaque
- 4) de l'épreuve des coups de pied au but

En cas d'égalité à l'issue d'un match des phases finales, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but (5 par équipes). Toutes les joueuses ayant disputées la rencontre pourront participer à la séance des coups de pied au but.

ORGANISATION SPORTIVE

Durée des rencontres : 2 x 10mn.

Durée de la finale : 2 x 15mn.

Les rencontres se joueront au stade municipal de PIBRAC. Elles seront dirigées par des arbitres officiels du District de Toulouse. Chaque équipe devra fournir un arbitre assistant, ainsi qu'un ballon de match taille 4 pour les 16ans et taille 5 pour les seniors..

RECOMPENSES

L'équipe classée première recevra un trophée dont elle aura la garde pendant 1 an. Il sera remis en jeu l'année suivante. L'équipe qui emportera le trophée 3 fois, le gardera définitivement. Des coupes et autres récompenses seront attribuées à toutes les équipes.

CAS NON PREVU PAR LE REGLEMENT

Il sera tranché par la commission des litiges et de discipline du Tournoi. Cette commission se réserve le droit de modifier à tout moment les dispositions ci-dessus en cas de force majeure, dont elle sera seule juge. Tout appel de décision sera tranché par la commission compétente de la ligue Midi-Pyrénées.

Le club organisateur décline toute responsabilité quant aux accidents, blessures (hors matches) et vols pouvant survenir aux joueurs et dirigeants des clubs participants, pendant la durée du Tournoi. L'engagement de participation au Tournoi entraîne l'acceptation sans réserves des clauses du présent règlement.

Une antenne médicale sera présente tout au long du tournoi.

Des sandwiches, des frites et des boissons seront en vente sur le stade.
